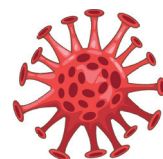


Parentalité :

Des services publics et des politiques publiques pour une société féministe et égalitaire !

MONTREUIL > 2 JUIN 2020



« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » SIMONE DE BEAUVOIR

Une semaine après la mobilisation historique des *Grandes gagnantes* du 8 mars, la crise sanitaire du Covid 19 a eu un effet de miroir grossissant sur les inégalités entre les femmes et les hommes, faisant de cette citation de Simone de Beauvoir une triste réalité.

Les congés fondent au soleil: une discrimination indirecte pour les femmes

Au 31 mai, les parents, femmes enceintes et personnes vulnérables pourtant protégés par l'absence de discrimination, reconnu dans le Statut général se sont vu imposer des congés (possibilité de 5 jours en cas de télétravail et 10 jours de RTT/congés en cas d'autorisations spéciales d'absence).

Désormais, et à compter du 1^{er} juin, seules les femmes enceintes à partir du 3^e trimestre, les personnes vulnérables et les parents pouvant justifier de l'impossibilité pour la crèche ou l'école d'accueillir leur enfant bénéficieront d'autorisations spéciales d'absence lorsque le télétravail n'est pas possible. Les autres devront poser des congés.

Indubitablement, une grande majorité de femmes aura perdu un nombre impressionnant de congés du fait de cette crise!

Une grande majorité de femmes aura perdu un nombre impressionnant de congés du fait de cette crise!

La triple journée

De nombreux témoignages pendant le confinement mettent en lumière la triple journée des femmes. Nombre d'entre elles ont dû cumuler « télétravail » (dans des conditions bien souvent improvisées et intenables), tâches ménagères et familiales, prise en charge des enfants et de leur scolarité assumée par les parents du fait de la fermeture des crèches et des écoles. À cela, s'est ajoutée une charge mentale exponentielle pour les femmes.

96 % des congés parentaux concernent les femmes

En effet, les femmes sont massivement concernées par cette situation quand on sait que les inégalités entre les femmes et les hommes notamment sur la garde des enfants sont encore très importantes: dans la Fonction publique, **96 % des congés parentaux** concernent les femmes, **82 % des temps partiels** occupés par les femmes, que de façon globale en France, **72 % des tâches domestiques**, **65 % des tâches familiales** sont assurées par les femmes, que **18 % des enfants ont une mère isolée...**

Les solutions de garde mises en place pour les enfants de soignant-es ont été étendues dans la Fonction publique d'État aux policiers et à l'administration pénitentiaire et ont bénéficié à des emplois à prédominance masculine.

De plus, pendant cette période, les couples séparés en garde alternée n'ont pas tous pu maintenir cette modalité de garde. Là encore de nombreuses femmes ont dû assumer la garde des enfants en continu.



Les jeunes parents ne sont pas les seul-es concerné-es par la prise en charge de leurs proches. Le confinement a aussi été pour un certain nombre de jeunes adultes l'occasion de retourner vivre chez leurs parents.

Sans compter que la prise en charge des parents âgés et dépendants pèse majoritairement sur les femmes aidantes.

Parentalité: une conception du progrès social à courte vue !

Pour les femmes enceintes, le télétravail était avant même cette crise considéré par la Fonction publique comme une « alternative de progrès ». Pourtant, un télétravail non encadré est souvent porteur de dérives rendant très poreuses les frontières entre la vie professionnelle et personnelle, le droit à la déconnexion, souvent un vain mot générant des risques psychosociaux et des problèmes de santé.

Dans la plus grande discrétion, un décret prévu dans la loi du 6 août 2019 qui garantit pendant 5 ans le maintien des droits à l'avancement et des droits pour la retraite, assouplit les règles pour le bénéfice du congé parental et étend la disponibilité de droit aux 12 ans de l'enfant (au lieu de 8 ans).



Si ces dispositions mettent fin à des situations discriminantes, elles ne rattraperont pas les retards de carrière et ne suffiront pas à obtenir un partage égalitaire.

Pour y parvenir, politiques publiques sont des leviers importants.

La CGT revendique un congé parental mieux rémunéré et mieux partagé et la réduction du temps de travail pour permettre une réelle articulation entre la vie privée et professionnelle.

Cette crise a mis en exergue l'importance des services publics de la petite enfance, de l'éducation et de la prise en charge des personnes âgées et dépendantes comme leviers d'égalité.

Il est urgent de développer ces services publics pour répondre aux besoins d'une société féministe et égalitaire !

